

Adresse des administrateurs du district de Montaigut (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Montaigut (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 420;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18448_t1_0420_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Vous êtes les organes d'un peuple tout puissant, des que vous parlerez ce même peuple pulvérisera tous les partis opposés à la République française, imperissable, et démocratique.

Suivent 26 signatures.

22

La municipalité de Mont-les-Belles [ci-devant Saint-Germain-les-Belles], **district d'Yrieix-la-Montagne** [ci-devant Saint-Yrieix-la-Perche], **département de la Haute-Vienne, félicite la Convention sur son Adresse aux Français. Vous venez, s'écrie-t-elle, de placer le phare qui doit diriger vers la prospérité publique : malheur à celui qui se laissera guider par des signaux contraires!**

Mention honorable, insertion au bulletin (48).

[*La municipalité de Mont-les-Belles à la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (49)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Représentans,

Vous venez de placer le phare qui doit diriger tous les bons citoyens vers la prospérité de la République... malheur à celui qui se laissera guider par des signaux contraires! pour nous, pénétrés des principes indiqués dans votre adresse au peuple français, nous vous jurons avec autant de sincérité que de précision, que nous maintiendrons l'autorité des lois que nous vous donnons et que nous mourons plutôt qu'il y soit porté atteinte.

Salut, union et prospérité, chers législateurs.

DUPONT, *maire*, LAUNAY, PEJON, BUCJAT, *officiers municipaux*, GOURGANDERIE, *agent national*, BREJAT, *secrétaire*.

23

Les administrateurs du district de Montaigut, département du Puy-de-Dôme, écrivent qu'à peine entrés dans leurs fonctions, l'on a fait lecture de l'Adresse au peuple français, qui a fait le désespoir de tous ses ennemis, que leurs fonctions et leurs travaux y sont indiqués, et qu'ils ne s'écarteront jamais de ce flambeau de justice et de vérité.

Mention honorable, insertion au bulletin (50).

[*Les administrateurs du district de Montaigut à la Convention nationale, le 11 brumaire an III*] (51)

Citoyens Représentants,

Nouvellement appelés à remplir les fonctions d'administrateurs, nous aurions pu sous le règne des tyrans, être effrayés de l'importance de nos devoirs, mais à peine avons-nous lu votre adresse au Peuple français, qu'une douce sécurité s'est emparé de nos âmes. Les principes de justice et de moralité qui y sont exprimés, nous ont convaincu que la probité et l'impartialité caractérisaient essentiellement le républicain et qu'en ne s'écartant, ni de l'une, ni de l'autre, le fonctionnaire public était sûr de répondre à la confiance du peuple. Quel désespoir pour les ennemis de la liberté! quelle honte pour les êtres immoraux qui, jusqu'ici, ne se sont parés du voile du patriotisme, que pour mieux assassiner leur patrie, de voir leurs forfaits découverts et punis à la même heure! Quel triomphe pour l'homme probe, quelle gloire pour le véritable ami de l'humanité, de voir l'empire de la vertu renaître au milieu des débris de celui de tant de crimes! Enfin quelle satisfaction pour le magistrat du peuple, d'avoir dans l'adresse de la Convention nationale au peuple français, la règle de sa conduite et le tableau de ses devoirs.

Vive la Convention nationale.

BAÏSLE, CHARDONNET, FOURNIER, THEVENIN, CONVALIER, *secrétaire et 2 autres signatures*.

24

La société régénérée de Manosque, district de Forcalquier, département des Basses-Alpes, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux et jure de n'avoir d'autre point central que ce sénat auguste.

Mention honorable, insertion au bulletin (52).

[*La société régénérée de la commune de Manosque à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (53)

Liberté, Égalité, ou la mort.

Législateurs

Nous avons reçu avec enthousiasme votre adresse au peuple français : vos principes sont les nôtres, puisque nous avons juré un attachement inviolable à la Convention nationale

(48) P.-V., XLIX, 305.

(49) C 324, pl. 1401, p. 9.

(50) P.-V., XLIX, 305.

(51) C 324, pl. 1401, p. 10.

(52) P.-V., XLIX, 305.

(53) C 326, pl. 1423, p. 18.